



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1291

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 20 mars 2023, le Règlement numéro 1291 décrétant une dépense et un emprunt de 549 000 \$ pour l'acquisition d'un camion outil et d'un balai de rue.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1291 le 26 avril 2023.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1291 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 5^e jour du mois de mai deux mille vingt-trois.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate